



Procès-verbal du conseil municipal du mardi 20 février 2024 Séance à huis clos

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Yvon Blondon, Pierre-Marie Roche, Brigitte Clutier, Isabelle Joyet, Frédéric Finand, Nathalie Chanaux, Didier Faye.

Absents excusés : Angélique Fanget (pouvoir à Brigitte Clutier) Elsa Bréard-Mêlé (pouvoir à Claude Lhermet,) Colette Andrevon (pouvoir à Yvon Blondon), Sébastien Brasy, Stéphane Goncalves, Jonathan Vallet.

Le conseil est ouvert à 20h30.

Approbation du PV du conseil municipal du 19 décembre 2023 à l'unanimité.

1. Protection sociale complémentaire prévoyance du personnel communal, mandat au CDG38

Une délibération pour une assurance prévoyance pour le personnel communal a été prise en 2020. Le marché arrivé à échéance est relancé. Les cotisations sont à différents niveaux selon les choix du personnel et la commune cotise à hauteur de 1 € par mois. Les meilleurs taux sont proposés par le centre de gestion CDG38.

Proposition de continuer avec le CDG 38 : adoptée à l'unanimité.

2. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel.

Le 23 janvier 2024, le Comité Technique Social et Territorial a donné un avis favorable à l'unanimité pour cette prime. Tous les employés en bénéficiant devront être informés pour un paiement en mars 2024. Peu de communes ont accordé cette prime au personnel.

L'attribution de la prime est **adoptée à l'unanimité des votants** : MM. Pierre-Marie Roche et Frédéric Finand dont les conjoints sont concernés se sont retirés du vote

Adopté à l'unanimité

3. Subvention 2024 pour le Centre social Au Fil De Lambre

La CTG (Convention Territoriale Globale) est désormais gérée par la communauté de communes EBER qui assure directement les relations avec la CAF. Si le montant est inférieur aux années précédentes, c'est parce que la partie de la CAF ne passe plus par la commune.

La commune de Sonnay verse chaque année un quart de la subvention annuelle des 4 communes concernées (Agnin, Anjou, Bougé-Chambalud et Sonnay) soit 34478,57 €. Un versement de 70 % est effectué en février/mars et le solde de 30 % est versé en septembre.

Adopté à l'unanimité.



4. Délibération sur le protocole de la passerelle de l'école.

Un protocole confidentiel a été établi entre la commune de Sonnay et les différents partis concernés par le litige au sujet de la passerelle de l'école. Ce protocole transactionnel est confidentiel. Les signataires s'engagent à ne pas en diffuser le contenu et à s'abstenir de tout recours après la signature.

Délibération autorisant la signature du protocole : **Adoptée à l'unanimité.**

5. Délibération pour autoriser EPORA à vendre à Mme Annie Giraud une parcelle de terrain qu'elle occupait déjà.

Une pièce du dossier étant manquante (la valorisation du terrain par un agent immobilier), la délibération ne peut pas être proposée au vote.

Le vote est repoussé au prochain conseil.

6. Rapport d'activité 2022 de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône

Le rapport est tardif, en raison de transformations ou remaniements dans un certain nombre de services. La présentation des points principaux est faite et commentée.

7. Questions diverses

- Evolution du projet URBAT : point sur le projet en raison de la crise du bâtiment et de la crise économique, résumé des entretiens avec l'entreprise
- Nécessité de faire avancer le projet de maison avec Ages et Vie
- Déploiement de la fibre sur la commune à partir du 18 mars. Les habitants seront sollicités par les opérateurs.

Clôture du conseil à 22h.